

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**PIECE JOINTE N°7
Note de présentation non technique du projet**

**Projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture
sur le site SCSO UNIKALO
Commune de Cestas (33)**

1) Pièces à joindre pour tous les dossiers :

P.J. n°7. - Une note de présentation non technique du projet *[8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement*



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU PROJET	4
1.1	OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET	4
1.2	LOCALISATION DU PROJET	5
1.3	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET	7
1.4	CLASSEMENT ICPE DU SITE	11
1.5	EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL	12
2.	ETUDE D'IMPACT	13
2.1	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	13
2.2	INCIDENCES ET MESURES DU PROJET.....	16
2.2.1	<i>Incidences et mesures sur le paysage et le patrimoine.....</i>	<i>16</i>
2.2.2	<i>Incidences et mesures sur le sol et le sous-sol.....</i>	<i>16</i>
2.2.3	<i>Incidences et mesures sur l'eau.....</i>	<i>17</i>
2.2.4	<i>Incidences et mesures sur les milieux naturels.....</i>	<i>18</i>
2.2.5	<i>Incidences et mesures sur la qualité de l'air.....</i>	<i>19</i>
2.2.6	<i>Incidences et mesures sur le climat.....</i>	<i>20</i>
2.2.7	<i>Incidences et mesures sur le bruit.....</i>	<i>21</i>
2.2.8	<i>Incidences et mesures sur le trafic.....</i>	<i>21</i>
2.2.9	<i>Incidences et mesures sur la gestion des déchets.....</i>	<i>22</i>
2.2.10	<i>Incidences et mesures sur la gestion de l'énergie.....</i>	<i>23</i>
2.2.11	<i>Incidences sur la santé humaine.....</i>	<i>24</i>
3.	ETUDE DE DANGERS.....	25
3.1	POTENTIEL DE DANGERS	25
3.2	REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS	26
3.3	QUANTIFICATION DES SCENARIOS.....	27
3.3.1	<i>Scénarii retenus.....</i>	<i>27</i>
3.3.1	<i>Synthèse des distances d'effets des phénomènes dangereux majeurs.....</i>	<i>27</i>
3.3.2	<i>Cartographies.....</i>	<i>28</i>
	<i>PhD 4 - Incendie Cellule D1.....</i>	<i>30</i>
	<i>PhD 5 - Incendie Cellule D2.....</i>	<i>31</i>
3.3.3	<i>Positionnement des phénomènes dangereux.....</i>	<i>34</i>
3.3.4	<i>Mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et moyens d'intervention.....</i>	<i>34</i>
3.4	CONCLUSION.....	35

1. Présentation du projet

1.1 Objectifs et enjeux du projet

La Société des Colorants du Sud-Ouest UNIKALO (dénommée SCSO UNIKALO dans la suite du dossier) est implantée à Mérignac (33). La SCSO UNIKALO développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

La société SCSO UNIKALO a repris, depuis le 1^{er} Janvier 2022, l'activité du site industriel anciennement exploité par la société BB FABRICATION (SIREN 394 144 893), route de Saucats, sur la commune de Cestas (33).

L'établissement est soumis au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au régime de :

- L'autorisation pour la rubrique 2640-b.
- L'enregistrement pour les rubriques 1510-2B et 4331-2.
- La déclaration pour la rubrique 2925-1.

Il est régi par un arrêté préfectoral en date du 09 août 2022.

La société SCSO UNIKALO projette la construction d'un nouveau bâtiment logistique au droit du bâtiment C existant. Cette modification, jugée substantielle, nécessite la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale. La présente étude de dangers est une pièce intégrante de ce dossier.

La pièce jointe n°46 du dossier de demande d'autorisation environnementale présente la description du site, conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement avec notamment :

- Une description des procédés de fabrication.
- Les principales caractéristiques des stockages.
- La nature et les quantités des produits stockés.

➤ Configuration future du site

Implanté sur la commune de Cestas, dans le département de la Gironde (33), le site SCSO UNIKALO occupe une superficie de 56 064 m².

Actuellement, le site exploite déjà les bâtiments A et C. Le bâtiment D sera construit dans le cadre du projet CAMPUS, objet du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter. A terme, le bâtiment B sera démoli.

Dans le cadre du projet CAMPUS, la configuration future du site sera la suivante :

- **Bâtiment A** : bâtiment existant d'environ 5 000 m² abritant l'atelier de production. Cet atelier est composé de différents postes permettant de fabriquer des peintures à l'eau : cuves de stockage, mélangeurs, stockage de résines, ateliers de conditionnement, ...

➔ **Aucune modification n'est prévue dans le cadre du projet d'extension CAMPUS.**

- **Bâtiment C** : bâtiment existant d'environ 7 000 m², dédié au stockage de matières premières, en racks et en masse. Il s'agit principalement de pigments minéraux et de charges minérales conditionnées dans des sacs. Des emballages vides (EV) métalliques et plastiques pour le conditionnement des peintures y sont également stockés.

Le bâtiment est divisé en 3 cellules de stockage. Les cellules C1, C2 et C3 sont séparées par des murs coupe-feu REI 120 et équipées d'un système de détection incendie. Les matières

premières (MP) entrant dans la fabrication des peintures aqueuses sont stockées en partie dans ce bâtiment.

➔ **De légères réorganisations concernant la typologie des stockages sont prévues dans ce bâtiment, à savoir :**

- *Suppression des stockages de liquides inflammables de la cellule C3 : ces liquides seront transférés dans le nouveau bâtiment D.*
- *Mise en place d'un nouveau local de charge de batteries, en plus du local existant et autorisé.*
- **Bâtiment D** : nouveau bâtiment aménagé dans le cadre du projet CAMPUS sur les parcelles 4990 et 4901 du site actuellement vierges, d'une superficie d'environ 11 100 m², dédié au stockage des produits finis (peintures aqueuses et peintures solvantées) en racks.

Le nouveau bâtiment logistique D sera divisé en 4 cellules. Les peintures aqueuses seront stockées dans les cellules D1, D2, D3 et D4 d'une part, et les peintures solvantées seront stockées uniquement dans les cellules D3 et D4 d'autre part.

Les cellules du bâtiment D sont séparées par des murs coupe-feu REI 120 et par un mur REI 180 entre D1 et D2. Le bâtiment C et le bâtiment D seront séparés par un mur coupe-feu REI 120. Chaque cellule du bâtiment D sera équipée d'une détection incendie et d'un système d'extinction automatique de type sprinklage (sprinklage de type mousse haut foisonnement dans les cellules de stockage de produits dangereux D3 et D4).

Le bâtiment D sera pourvu de panneaux photovoltaïques en toiture des cellules D1 et D2. Un local technique sera aménagé en RDC de la cellule D1, et isolé du reste de la cellule par des murs coupe-feu REI 120.

Par conséquent, le projet relève du 2° de l'article L.181-1 du Code de l'environnement, et à ce titre, SCSO UNIKALO souhaite déposer auprès de la Préfecture un dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

L'étude d'impact du projet est présentée avec les éléments communs de la demande d'autorisation (PJ n°4 du dossier).

Il est soumis à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement.

1.2 Localisation du projet

Le site SCSO UNIKALO est implanté sur la commune de Cestas, dans le département de la Gironde (33). Il s'étend sur une superficie de 5,6 ha environ.

Le site est localisé à 800 m à l'Est de l'autoroute A63 et à environ 4 km au Sud-Ouest du centre-ville de Cestas. Il est bordé :

- Au Nord, par la route de Saucats (RD211), par des sites d'activités industrielles et logistiques puis par des champs.
- A l'Est, par une route communale (chemin St Eloi de Noyon), des activités industrielles dont une carrière puis par des champs et forêts.
- Au Sud, par une société spécialisée dans la chaudronnerie, puis des entrepôts logistiques.
- A l'Ouest, par des entrepôts logistiques (Décathlon et Carrefour), puis l'autoroute A63.

Aucun établissement sensible n'est situé à proximité du site et aucune zone d'habitation n'est située à moins de 200 m du site.

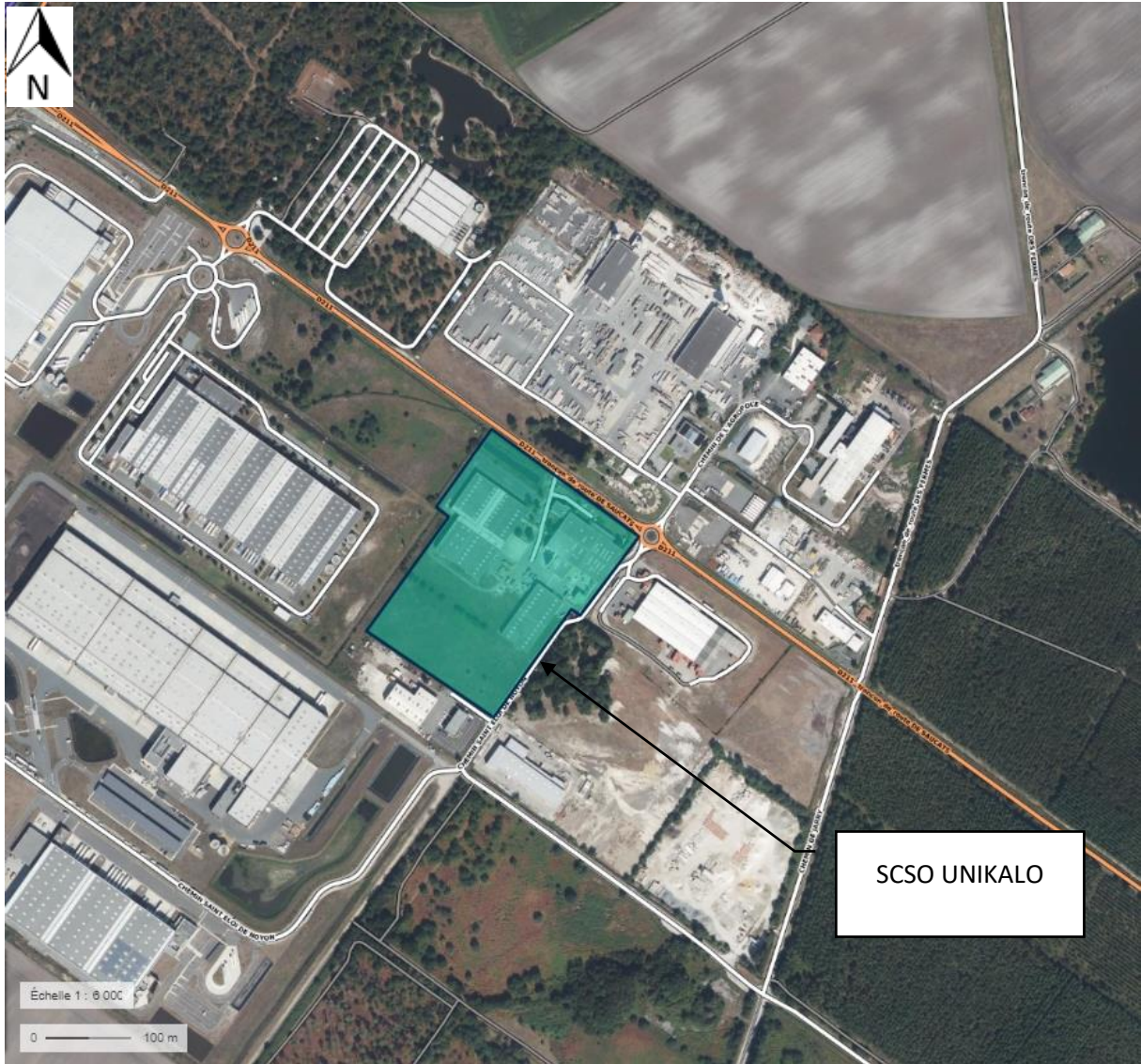


Figure 1 : Localisation du projet

1.3 Caractéristiques principales du projet

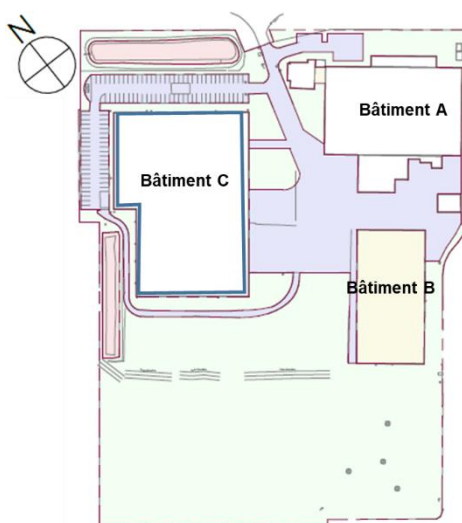
Le site occupe une superficie de 56 064 m².

➤ **Configuration actuelle du site :**

Actuellement, le site présente les installations et équipements suivants :

- Bâtiment A : bâtiment d'environ 5 000 m² abritant l'atelier de production. Cet atelier est composé de différents postes permettant de fabriquer des peintures à l'eau : cuves de stockage, mélangeurs, stockage de résine, ateliers de conditionnement,
- Bâtiment B : bâtiment d'environ 3 000 m² dédié au stockage de matières premières. Le stockage se fait en racks dans un bâtiment entièrement clos.
- Bâtiment C : bâtiment d'environ 7 000 m² dédié au stockage de produits finis et d'emballages vides. Le stockage se fait en racks et en masse dans un bâtiment entièrement clos.
- Une zone de dépotage des résines et un stockage en silo de dioxyde de titane et de carbonate de calcium. La zone est implantée à l'extérieur du bâtiment de production A, et en lien direct sur la partie Sud. La zone de dépotage est abritée des intempéries.
- Deux zones de stockage des déchets :
 - Une zone de stockage des déchets dangereux : entre le bâtiment de production A et le bâtiment de stockage des matières premières B.
 - Une zone de stockage de déchets non dangereux : à l'Ouest du bâtiment de stockage des matières premières B. Cette zone accueille les palettes en masse, les ferrailles et les balles de plastiques / papiers conditionnées dans des bennes spécifiques.
- Des bureaux et locaux administratifs, à l'Ouest du bâtiment de production A.
- Un laboratoire Contrôle Qualité et R&D, au Nord du bâtiment de production A.
- Une unité de traitement physico-chimique des eaux industrielles (UTE), au Sud du bâtiment A.
- Une réserve d'eau incendie, située au Nord du site.
- Un parking de stationnement pour les véhicules des salariés et des visiteurs, au Nord du site.

La réserve foncière située au Sud du site est actuellement inoccupée et enherbée ; cette zone fera l'objet des aménagements futurs du site, objet du présent dossier.



Type de surface

- BASSINS EXISTANT
- EMPRISE BATI EXISTANT
- EMPRISE CIRCULATION EXISTANT
- PLEINE TERRE EXISTANT

➤ **Configuration future du site :**

Le projet CAMPUS prévoit la construction d'un nouveau bâtiment logistique, accolé au bâtiment C existant, et divisé en 4 cellules. Les caractéristiques du nouveau bâtiment D sont les suivantes :

- Surface totale du bâtiment logistique D : environ 11 100 m²
 - Cellule D1 : environ 4 420 m² pour le stockage de produits finis en phase aqueuse ;
 - Cellule D2 : environ 4 410 m² pour le stockage de produits finis en phase aqueuse ;
 - Cellule D3 : environ 1 150 m² pour le stockage de produits finis en phase aqueuse et solvantées ;
 - Cellule D4 : environ 1 100 m² pour le stockage de produits finis en phase aqueuse et solvantées.
- Bureaux, vestiaires, salles de réunion, cafétéria : près de 2 555 m² en RDC et R+3 (hors locaux techniques).

Dans le cadre du projet et de ces nouveaux aménagements, certaines installations seront par conséquent réorganisées :

- Le bâtiment B sera démoli.
- Les voiries seront reprises de façon à réaliser une voie engins sur toute la périphérie des bâtiments C et D, d'agrandir le parking VL existant, et de permettre une circulation optimale des PL sur le site d'autre part.
- La réserve d'eau incendie de 540 m³ située au Nord du site sera conservée ; un local surpresseur sera créé afin de pouvoir alimenter les poteaux incendie privés du site par l'eau de cette réserve incendie ; précisons que 2 vannes d'aspiration sont localisées à l'Est de la réserve incendie, avec une aire de stationnement des engins des services de secours, afin de permettre aux services de secours de raccorder leurs engins et de venir pomper l'eau de la réserve incendie en cas de défaillance de pompes.
- Le bassin d'infiltration des eaux pluviales existant (à l'Ouest du site) sera conservé ; une partie sera réaménagée de façon à pouvoir accueillir une aire de stationnement des engins pompier.
- Un nouveau bassin d'infiltration d'eaux pluviales sera aménagé à l'Est du site, afin de collecter et tamponner les eaux pluviales du site.
- Un nouveau bassin de rétention des eaux incendie sera réalisé à l'Est afin de permettre la rétention des eaux de l'ensemble du site en cas d'incendie.
- Les zones extérieures de stockage des déchets seront déplacées à proximité de l'UTE.
- La zone de stockage de palettes bois sera décalée afin que les flux thermiques liés à un éventuel incendie n'impactent pas les bâtiments de stockage.
- Un nouveau local de charge sera aménagé dans la cellule C3 du bâtiment C (en plus du local de charge existant présent dans la cellule C3).

Dans le cadre de ce projet, nommé « projet CAMPUS », aucune modification ne sera apportée aux installations de production (bâtiment A). Seuls les stockages seront modifiés : capacité de stockage, type de stockage et transfert des liquides inflammables de la cellule C3 dans les nouvelles cellules D3 et D4.



Figure 2 : Plan de masse du site

Les caractéristiques dimensionnelles du projet sont les suivantes :

Tableau 1 : Détails des superficies

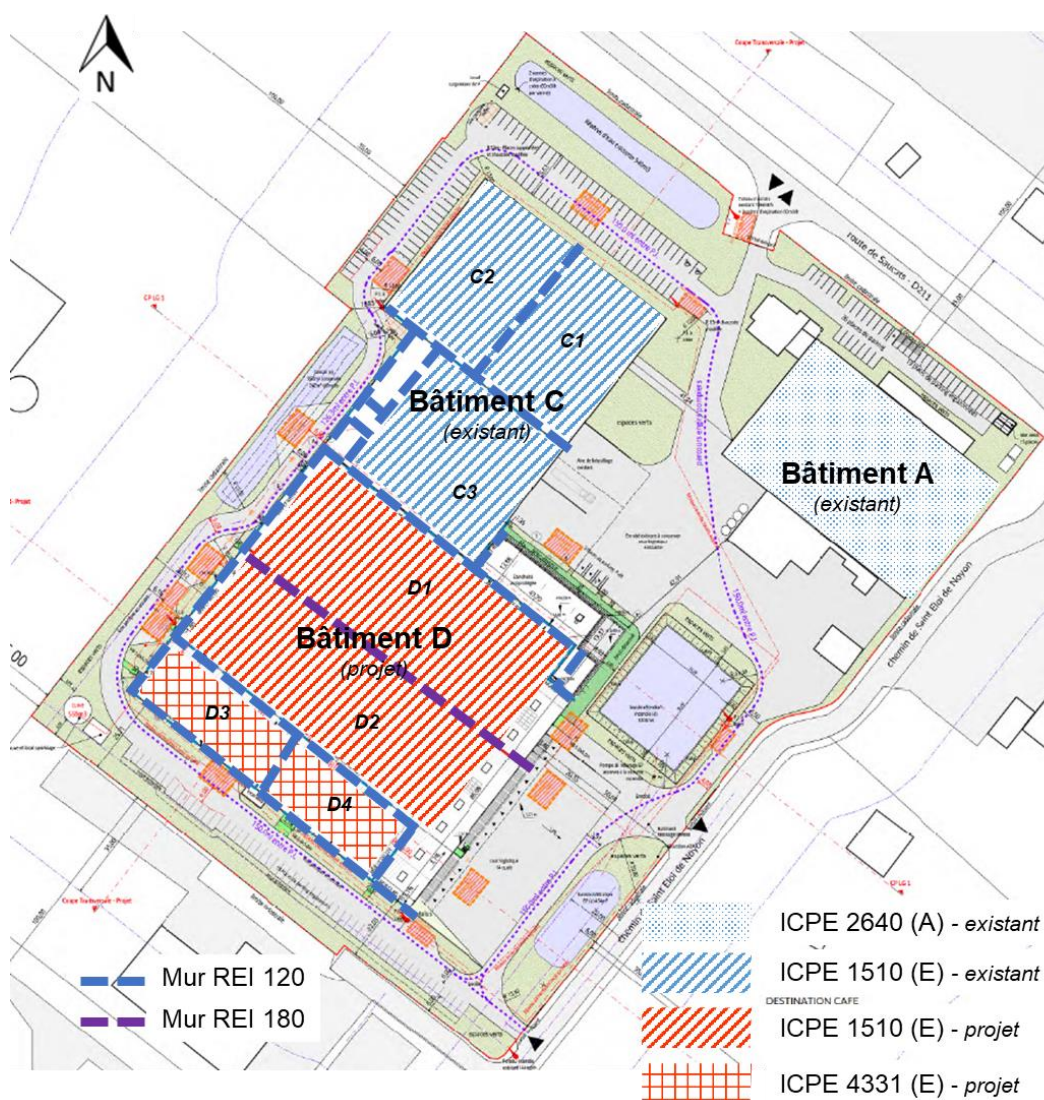
TERRAIN		Commentaires
Surface terrain (m²)	56 064 m²	<i>Pas de modification des limites d'exploitation</i>
Emprise bâti	24 041 m ²	45% de la superficie totale
Emprise circulation	16 631 m ²	31% de la superficie totale
Bassins	3 134 m ²	6% de la superficie totale
Pleine terre	9 593 m ²	18% de la superficie totale
EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS		
Bâtiment A – Bureaux administratifs	1 200 m²	<i>Existant – pas de modification prévue</i>
Bâtiment A – Bâtiment de production	5 000 m²	<i>Existant – pas de modification prévue</i>
Bâtiment A – Locaux annexes		
Zone de dépotage	175 m ²	<i>Existant – pas de modification prévue</i>
Unité de traitement des eaux UTE	170 m ²	<i>Existant – pas de modification prévue</i>
Zone de stockage des déchets	560 m ²	<i>Installation déplacée dans le cadre du projet</i>
Bâtiment B – Bâtiment de stockage	3 000 m²	<i>Bâtiment démoli dans le cadre du projet</i>
Bâtiment C – Bâtiment de stockage	7 000 m²	<i>Existant – pas de modification</i>
Cellule C1	1 976 m ²	<i>Existant – pas de modification</i>
Cellule C2	1 872 m ²	<i>Existant – pas de modification</i>
Cellule C3	2 976 m ²	<i>Existant – pas de modification</i>
Bâtiment D - Bureaux et locaux sociaux	2 555 m²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
RDC	338 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
R+1	771 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
R+2	775 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
R+3	668 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Bâtiment D – Locaux techniques annexes		<i>Nouveaux bâtiments</i>
Mise à la teinte MAT (atelier Mat + SAV MAT)	238 m ² + 163 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Local transfo	15 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Local compresseur	10 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Local onduleurs	9 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Bâtiment D – Bâtiment de stockage	11 080 m²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Cellule D1	4 421 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Cellule D2	4 409 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Cellule D3	1 150 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Cellule D4	1 104 m ²	<i>Nouveaux bâtiments</i>
Local sprinklage	35 m ²	<i>Nouveaux bâtiments – Défense incendie site</i>
Local Mousse Haut Foisonnement (MHF)	29 m ²	<i>Nouveaux bâtiments – Défense incendie site</i>

1.4 Classement ICPE du site

La synthèse du bilan de classement ICPE du site est la suivante :

Régime Déclaration	Régime Enregistrement	Régime Autorisation
1185 (DC) – Gaz à effet de serre	1510 – Entrepôt de stockage	2640 – Emploi de colorant / pigment
2925 – Atelier de charge	4331 – Liquides inflammables	
4510 (DC) – dangereux pour l'environnement		

Figure 3 : Schéma-bilan du classement ICPE du site faisant suite au projet



1.5 Effectif et rythme de travail

La SCSO UNIKALO emploie actuellement 106 personnes sur son site de Cestas ; l'effectif sera porté à environ 180 à 200 personnes à l'horizon 2026.

Le site de Cestas fonctionne en plusieurs équipes, 255 jours par an :

- Atelier production et entrepôt :
 - 52 salariés.
 - Fonctionnement en 2 équipes de 6h à 20h du lundi au vendredi.
- Laboratoire Contrôle Qualité, Recherche et Développement :
 - 11 salariés.
 - Fonctionnement de 6h à 20h du lundi au vendredi.
- Bureaux :
 - 41 salariés.
 - Fonctionnement de 8h à 18h du lundi au vendredi.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif, et ils pourront évoluer en fonction du type d'exploitation et de la charge de l'entrepôt.

2. Etude d'impact

2.1 Synthèse de l'état initial

Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial de l'étude d'impact (PJ n°4).

Milieu Physique		Enjeux
Topographie	L'environnement du site ne présente pas de relief particulier. Le site d'étude présente une altimétrie comprise entre 61.1 et 61.7 m NGF.	Nul / Négligeable
Conditions climatiques	- Climat de type océanique tempéré, à hiver doux et été relativement frais. - Température moyenne annuelle de 14,2°C (température moyenne annuelle minimale de 9,6°C et température moyenne annuelle maximale de 18,9°C). - Précipitations annuelles moyennes de 925 mm. - Vents majoritaires de secteurs Sud-Ouest et Nord/ Nord-Est. - Risque orageux modéré, avec une densité de foudroiement (nombre d'impacts par km ² et par an) = 1,22.	Nul / Négligeable
Géologie	Sols présents à dominante sableuse (formations sableuses fluvio-éoliennes) avec de fortes capacités drainantes (sables présents entre 0 et plus de 8 m de profondeur). Les sondages ont mis en évidence une couche superficielle de sables fins de plus ou moins grande épaisseur sur l'ensemble du site, ainsi que la présence d'eau à très faible profondeur (entre 0,6 et 1,4 m de profondeur), et proche de la surface. Les sols en place au droit de la zone d'étude sont faiblement sensibles au phénomène du retrait-gonflement des argiles.	Modéré
Sismologie	Site localisé en zone de sismicité très faible (zone 1)	Faible
Hydrogéologie	Système aquifère « Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne » (FRFG047), alimenté par les eaux météorites Nappe libre drainée par les rivières, ruisseaux et canaux artificiels Le site est situé à plus 875 m d'un captage AEP, mais hors périmètre de protection	Modéré
Hydrologie – Hydrographie – Qualité	Site localisé à 3 km de la masse d'eau réceptrice « L'eau Bourde » (FRFR42) présente un mauvais état chimique et un état biologique moyen. Une station de mesure de qualité est située en aval du site au niveau de la masse d'eau « L'eau Bourde »	Faible
SDAGE/SAGE	Le projet est visé par la SDAGE Adour Garonne. Le projet est concerné par le SAGE Nappe Profonde	Faible
Air	Site localisé en zone périurbaine ; la qualité de l'air ambiant peut être considérée comme bonne. La pollution de l'air sera principalement due au trafic routier et aux activités industrielles à proximité.	Modéré
Acoustique	Les parcelles du site ne sont pas concernées par de plan d'exposition au bruit d'un aéroport. Les principales sources sonores au voisinage du site sont liées à l'autoroute présente à l'Ouest du site et aux activités industrielles à proximité.	Faible
Pollution lumineuse	Pollution lumineuse modérée.	Faible

Milieu Naturel		Enjeux
Faune/Flore	Habitats naturels communs, dégradés par l'activité anthropique forte du secteur. Présence d'une espèce protégée au niveau régional (Aquitaine), le Lotier hispide et présence de 9 espèces exotiques envahissantes. Présence d'un habitat favorable à la réalisation du cycle biologique complet des amphibiens (bassin de rétention). Présence d'une espèce protégée de reptiles : le Lézard des murailles. Présence d'habitats favorables au transit et à l'alimentation de la faune commune.	Modéré
Zones protégées	Aucune zone réglementaire et zone d'inventaire liée au patrimoine naturel située sur l'aire d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » (FR7200797) de la Directive Habitats se situe à 9,3 km. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I « Landes humides des Arguileyres » (720014151) située à 2,5 km.	Faible
Zones humides	Présence de 670 m ² de zones humides (critère floristique) correspondant à des fourrés de Saule roux. Fonctionnalités mineures exprimées.	Modéré
Continuités écologiques	Le site n'est connecté à aucun réservoir de biodiversité ou trames vertes et bleues. L'aire d'étude n'est également pas reliée hydrauliquement à un cours d'eau	Faible
Patrimoine historique et paysager		Enjeux
Paysage	Site localisé dans une zone d'activité. Paysage fortement marqué par les activités agricoles	Nul / Négligeable
Pollution de sol	Le site d'implantation du projet ne fait pas parti des sites référencés dans la base BASOL. Aucune pollution n'est référencée sur le terrain.	Nul / Négligeable
Patrimoine culturel - Architectural	Absence de monument historique dans un rayon de 500 m autour du site	Nul / Négligeable
Risques majeurs – Risques naturels et technologiques		Enjeux
Risque technologique	Pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune de Cestas	Nul / Négligeable
Risque transport de matières dangereuses	Site éloigné des canalisations de transport de matières dangereuses Proximité d'axes routiers A62 et RD211	Faible
Inondation	Pas de Plan de de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) sur la commune de Cestas	Faible
Feu de forêt	Plan de prévention de risque Feu de Forêt (PPRIF) prescrit sur le territoire de la commune de Cestas - Date de prescription : 01/02/2007	Modéré
Aléa retrait / gonflement des argiles	Site localisé hors zone d'aléa vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles	Nul / Négligeable
Remontée des eaux de nappe	Site localisé en zone « potentiellement sujettes aux inondations de caves » de fiabilité faible/moyenne/forte	Faible
Milieu Humain		Enjeux

Influence de l'Homme sur le milieu	Le site est existant et localisé dans la zone d'activité Jarry de la commune de Cestas. Les premières habitations sont situées à environ 2,5 km à l'Est du site.	Faible
Urbanisme et Servitudes	Le site du projet est implanté en zone UY du PLU de la commune de Cestas, zone destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales et de services	Faible
Activités artisanales / industrielles	Zone d'activités accueillant plusieurs établissements ICPE et plusieurs entreprises. Etablissements les plus proches : DECATHLON logistique et SCHARS.	Modéré
Zones agricoles	Absence de zone agricole recensée dans la zone d'activité Cestas Jarry.	Faible
Voies de communication	Grands axes de communication à proximité du site : A63, RD211 Site desservi par la RD211 – route de Saucats	Modéré

2.2 Incidences et mesures du projet

2.2.1 Incidences et mesures sur le paysage et le patrimoine

Le site SCSO UNIKALO est implanté dans la zone d'activité de Cestas Jarry, sur un terrain de 5,5 ha. Il est composé de 3 ensembles de bâtiments (production, stockage et logistique).

Le site comprend actuellement 3 bâtiments principaux, répartis autour d'une cour logistique : 2 bâtiments plain-pied de type entrepôt logistique avec accès direct sur la cour en enrobé, dont 1 avec quais en décaissé. 1 bâtiment comprenant une partie entrepôt logistique et une partie bureaux et laboratoire de R&D sur 2 niveaux.

Les nouvelles constructions, d'une emprise d'environ 12 300 m² consistent en l'extension d'un des bâtiments existants (bâtiment C), au Sud-Ouest de l'ensemble bâti.

Pour ce faire, la démolition d'un bâtiment logistique est prévue au Sud-Est du site, après construction du nouveau bâtiment, afin de permettre la réalisation d'un bassin et d'une boucle de circulation dédiée aux poids lourds et d'un cheminement dédié aux circulations douces le long du bâtiment bureaux à construire.

La végétation déposée sera remplacée par de nouveaux sujets équivalents, implantés au niveau des espaces verts de pleine terre prévus dans le nouvel aménagement : des arbres et arbustes devant le bassin central et derrière la clôture chemin de Saint-Eloi de Noyon au droit de la nouvelle cour logistique, des plantes et arbustes devant le bâtiment de bureaux créé, et des plantations autour du bassin central pour l'habillage de ses abords. Sur les espaces verts existants conservés, les plantations existantes sont également conservées.

L'étude du projet de construction du nouveau bâtiment a tenu compte du paysage environnant dans un premier temps pour s'inspirer de sa sensibilité, de l'impact environnemental lié à son activité et de comment préserver et compenser les éléments de paysage, de faune et de flore sur le site du futur projet.

Aussi, le projet propose une dimension esthétique et symbolique en parallèle et au-delà de la dimension réglementaire. Cela implique directement la dimension paysagère du site alentour

2.2.2 Incidences et mesures sur le sol et le sous-sol

Une étude géotechnique de conception G2 en phase Avant-Projet a été réalisée par GEOTECHNIQUE sur la réserve foncière pour l'aménagement du futur bâtiment. Les sondages ont mis en évidence une couche superficielle de sables fins de plus ou moins grande épaisseur sur l'ensemble du site, ainsi que la présence d'eau à très faible profondeur, et proche de la surface.

Les activités logistiques, en fonctionnement normal, ne génèrent aucun rejet vers le sous-sol et les eaux souterraines.

Les activités du site seront susceptibles de créer une pollution du sol par :

- Epanchage accidentel au niveau des stockage ou au niveau d'un éventuel transformateur à huile ou lors du remplissage de la cuve du groupe motopompe sprinkler.
- Les eaux d'extinction incendie non collectées.

Ces événements correspondent à des événements accidentels non permanents. Ils sont traités dans l'étude de dangers.

L'activité réalisée par UNIKALO maintiendra en exploitation l'ensemble des dispositions en place pour éviter tout impact sur le sol et le sous-sol.

En phase exploitation, les activités du site n'auront pas d'impact sur la qualité des sols.

2.2.3 Incidences et mesures sur l'eau

Le site est raccordé au réseau de distribution public d'eau potable de la commune de Cestas. L'arrivée d'eau potable est située à l'extrémité Nord-Est du site :

- Un comptage est en place en limite de domaine public / privé.
- Le raccordement est muni d'un dispositif anti-retour (disconnecteur ou clapet anti-retour).

Le site dispose également de 2 forages, avec une autorisation de prélèvement à 31 000 m³/an. Les forages existant du site (n°08268X0387 et n°08268X0083) pourront être utilisés pour l'arrosage des espaces verts.

➤ Usages de l'eau :

Les utilisations de l'eau sur le site sont et seront :

- **Eau sanitaire** pour l'alimentation des douches, toilettes et de la salle de restauration du site. La consommation est estimée à environ 2600 m³/an (sur la base d'une consommation de 50 l/pers/jour sur 255 jours /an pour 200 personnes).
- **Eau de process** entrant dans la fabrication des peintures. Pour des raisons de qualité et de certification des peintures vis-à-vis de certains LABEL environnementaux, les eaux recyclées ne peuvent pas réintroduites dans le procédé de fabrication. Elles sont donc évacuées en tant que déchets via une filière locale agréée. La consommation en eau pour le site est estimée à environ 12 000 m³ pour une production de 40 KT par an répartie de la façon suivante :
 - 60% entrent directement dans la production des peintures en tant que matière première,
 - 20% pour les eaux d'usage sanitaire,
 - 20% sont rejetées au niveau du process, soit environ 2400 m³/an.
- **Eau de lavage** des équipements de l'atelier de fabrication,
- **Eau pour l'arrosage des espaces verts,**
- **Eau incendie** : le réseau eau incendie ne sera sollicité qu'en situation accidentelle et lors des essais. La consommation d'eau nécessaire aux essais de poteaux incendie internes, aux essais réglementaires de l'installation sprinkler (1 fois par semaine) et de RIA n'excédera pas quelques mètres cubes par an. Cette eau, non polluée, sera réinjectée dans la cuve sprinklage, afin de limiter les consommations d'eau du site. La défense incendie du site sera assurée par :
 - La réserve incendie existante de 540 m³ située au Nord du site,
 - La nouvelle cuve sprinklage située au Sud-Ouest du site, à proximité du local sprinklage.

Dans le cadre du projet d'extension de l'entrepôt de stockage – bâtiment D -, seuls les usages concernant les besoins sanitaires des bureaux et les besoins en eau incendie évolueront à la hausse. Les eaux de process industriel n'évolueront pas dans le cadre du projet.

- Rejets - Eaux domestiques : les eaux usées domestiques proviennent essentiellement des vestiaires et locaux sanitaires, de la salle de restauration, Elles sont et seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal de la zone d'activité et traitées par la station d'épuration de Cestas, dont l'exutoire est l'Eau Bourde.
- Rejets - Eaux industrielles : les effluents aqueux industriels (rejets aqueux de laboratoire, effluents issus de l'aire de lavage située à l'intérieur de l'atelier de fabrication et nettoyage de l'outil de production, eaux de lavage des sols des cellules de stockage, ...) sont collectés par le réseau d'eaux industrielles du site et traités par l'unité de traitement des eaux du site (UTE) présente un traitement de type physico-chimique. Le traitement des effluents consiste en une filtration / décantation / coagulation / floculation / traitement des boues par filtre presse. Les eaux traitées par l'UTE sont traitées en tant que déchets. Elles sont envoyées dans installations de traitement autorisées à cet effet. Les boues du filtre-pressé sont évacuées suivant les filières réglementaires. Elles sont valorisées par un circuit d'incinération.

Dans le cadre du projet d'extension, aucune modification sur le process industriel n'est apportée. Par conséquent, aucun impact complémentaire n'est à prévoir à ce stade.

- Rejets - Eaux pluviales : les eaux pluviales générées sur l'emprise du projet seront recueillies par deux réseaux distincts :
- Un réseau canalisé captant les eaux issues des toitures ; les eaux pluviales des toitures seront collectées et dirigées vers le bassin étanche et vers les bassins d'infiltration du site.
 - Un réseau canalisé captant les eaux des voiries ; les eaux pluviales des voiries seront collectées et dirigées vers le nouveau bassin de récupération des eaux d'extinction d'un incendie du site, dimensionné de façon à pouvoir recueillir l'ensemble des eaux souillées à la suite d'un incendie sur site additionné au volume d'eau lié à une intempérie sur la surface du bassin.

L'impact sera limité grâce aux dispositions suivantes :

Limitation de la consommation d'eau de forage

- *Maintien des forages pour l'appoint en eau de la réserve incendie et pour l'arrosage des espaces verts uniquement et si besoin.*
- *Sélection d'espèces végétales adaptées, utilisation de mulch pour conserver l'humidité du sol, utilisation de goutte à goutte, ... pour éviter toute consommation d'eau pour les espaces verts*

Economies d'eau

- *Mise en place de dispositifs économes pour les nouveaux bureaux et locaux sociaux et des sanitaires (douches, lave-main, système WC sec TOOPI et récupération des urines)*
- *Comptage des postes d'utilisation de l'eau via des compteurs et sous-compteurs MAT/Bureaux pour suivi et analyse des consommations d'eaux au niveau des nouveaux bureaux et de la zone MAT ;*
- *Récupération des eaux pluviales de la toiture des bureaux pour alimenter les sanitaires des nouveaux bureaux, avec mise en place d'un système de filtration des EP, puis stockage (1 cuve de 8 m³) ;*
- *Système sprinkler en circuit fermé avec réutilisation des eaux d'essai par réinjection des eaux d'essai dans la cuve sprinklage ;*

Régulation du débit de rejet des eaux pluviales

Traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel

Prétraitement des eaux pluviales de voiries avant rejet au milieu naturel

Rétention des eaux d'extinction du site

Mise en place de dispositions pour retenir les déversements accidentels sur site

- *Mise en place de rétentions sur le site*
- *Stockage des produits dangereux sur rétention*
- *Local de charge - sur dalle béton étanche*
- *Kit anti-pollution présents sur le site*

2.2.4 Incidences et mesures sur les milieux naturels

Le projet d'extension pour l'activité de traitement de bois s'intégrera dans un bâtiment existant et aucun autre bâtiment ne sera construit dans le cadre de ce projet. Les voiries existantes du site seront utilisées pour la circulation des engins de chantier et le transport du matériel et pour le stockage du matériel qui sera réalisé en majorité à l'intérieur du bâtiment Plateforme.

Par conséquent, il n'est pas attendu d'impact complémentaire sur les habitats naturels, les espèces faunistiques et les espèces floristiques qui les occupent. Il n'y a pas de zones Natura 2000 situées dans un rayon de 10 km autour du site.

Ainsi, le projet n'est pas de nature à porter atteinte de manière significative aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. »

L'évaluation des impacts bruts (c'est-à-dire avant mesure d'évitement et mesures de réduction), montre que, sans la mise en place de mesures adaptées, le projet aurait des effets de niveau :

- Faible sur :
 - Les habitats d'espèces animales en phase chantier et phase d'exploitation (hors amphibiens) ;
 - Les habitats naturels communs ;
 - Les zones humides (destruction de 0,07 ha).

- Modéré sur :
 - L'habitat des amphibiens (destruction de 845 m²) ;
 - La flore protégée (destruction de 4 415 m² d'habitat favorable et de stations de Lotier hispide) ;
 - Le risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Un panel de mesures sera mis en place afin d'éviter et réduire les impacts sur les éléments à enjeux et les continuités écologiques

Mesures	Phase travaux	Phase d'exploitation
MESURE D'EVITEMENT		
ME01 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	X	X
MESURE DE REDUCTION		
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	X	
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	X	
MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	X	
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	X	
MR05 : Arrosage des sols	X	
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	X	X

Il est important de souligner que tout au long de sa conception, SCSO UNIKALO a pris en compte les enjeux liés à la faune et à la flore. Des mesures d'évitement et de réduction ont ainsi été mises en œuvre. Notamment, l'habitat de reproduction des amphibiens, initialement détruit pour la création de parkings, a fait l'objet d'une mesure d'évitement.

Malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels subsistent sur le Lotier hispide, espèce protégée présente au droit du site. Une mesure compensatoire est ainsi intégrée au projet. Les espaces verts herbacées (sans arbres ou arbustes) seront mis en gestion favorable pour le Lotier hispide à l'issue du projet et couvriront une surface totale de 5 680 m².

Aussi, compte tenu du contexte anthropisé et des diverses mesures ERC et d'accompagnement, le projet aura un impact non significatif sur l'ensemble des habitats d'espèces en phase d'exploitation

2.2.5 Incidences et mesures sur la qualité de l'air

L'activité de fabrication de peintures en phase aqueuse est à l'origine de rejets atmosphériques canalisés et diffus. Rappelons que l'activité de fabrication est autorisée par arrêté préfectoral du 09/08/2022. Aucune modification sur la partie process n'est prévue dans le cadre du projet.

Quant aux activités de stockage, celles-ci ne sont pas de nature à générer des rejets atmosphériques en fonctionnement normal.

Les principales sources de rejets atmosphériques sont liées :

- Pour les rejets canalisés :
 - Aux rejets de l'atelier de fabrication dans le bâtiment A.

➔ Ces activités sont déjà autorisées par arrêté préfectoral. Il n'est pas attendu de nouvelles émissions atmosphériques canalisées sur le site.
- Pour les rejets diffus :
 - Aux opérations de chargement / déchargement des silos de dioxyde de titane et de carbonate de calcium.
 - Aux opérations de fabrication de peintures en phase aqueuse (rejet diffus dans l'atelier).
 - Aux déplacements de fûts ou bidons ouverts de produits volatils dans l'atelier de fabrication.

- Au fonctionnement discontinu de la zone de charge des batteries existante dans la cellule C3 (dégagement d'hydrogène).
 - Aux gaz d'échappement des véhicules, des engins et des PL circulant sur le site ;
- ➔ Ces activités sont déjà autorisées par arrêté préfectoral. Il n'est pas attendu de nouvelles émissions atmosphériques canalisées sur le site.
- Au fonctionnement discontinu de la nouvelle zone de charge des batteries de la cellule C3 (dégagement d'hydrogène).
 - A l'installation sprinkler alimentée au gazole (constituée de 2 motopompes pour le sprinklage et d'1 motopompe pour les bornes incendies périphériques), laquelle ne fonctionne pas en phase normale d'exploitation (1 essai hebdomadaire).
 - Aux fluides des groupes froids (si non-étanchéité du circuit) pour l'installation de climatisation des nouveaux bureaux.

Ainsi, l'exploitation du projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques de façon diffuses et canalisées de façon limitée.

L'impact sera limité grâce aux dispositions suivantes :

Réduction des émissions liées aux déplacements

- Présence de parking VL prévus sur le site pour le stationnement des VL
- Incitation à la réalisation de mobilité partagée et co-voiturage
- Mise à disposition de bornes de chargement pour véhicules électriques (2 bornes existantes + 2 futures bornes)
- Mise en place d'un abri pour les 2 roues (15 emplacements)
- Obligation de couper les moteurs des PL pendant les périodes de chargement / déchargement
- Limitation de la vitesse de circulation sur le site à 30 km/h sur la globalité du site
- Respect des protocoles de chargement des véhicules : répartition judicieuse des charges à l'intérieur des véhicules, respect du taux de charge maximal

Contrôler ou réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Ventilation du local de charge assurée par ventilation mécanique et présence d'un système de détection d'hydrogène. La charge des chariots sera asservie à la détection permettant l'arrêt de la charge en cas de dépassement des seuils; dispositions prises conformes à l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 - accumulateurs (ateliers de charge d').
- Utilisation de fluides R32 à faible Potentiel de Réchauffement Global (GWP)

2.2.6 Incidences et mesures sur le climat

Le projet engendrera des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées principalement à son fonctionnement direct, nécessitant des consommations d'énergie (électricité).

Afin de limiter l'impact du site sur le climat, les mesures mises en place continueront d'être appliquées (entretien et contrôles d'étanchéité des appareils, choix des fluides frigorigènes si utilisation, mesures de suivi, économies d'énergie, prévention...).

L'impact sera limité grâce aux dispositions suivantes :

Réduction des émissions liées aux déplacements

- *Présence de parking VL prévus sur le site pour le stationnement des VL*
- *Incitation à la réalisation de mobilité partagée et co-voiturage*
- *Mise à disposition de bornes de chargement pour véhicules électriques (2 bornes existantes + 2 futures bornes)*
- *Mise en place d'un abri pour les 2 roues (15 emplacements)*
- *Obligation de couper les moteurs des PL pendant les périodes de chargement / déchargement*
- *Limitation de la vitesse de circulation sur le site à 30 km/h sur la globalité du site*
- *Respect des protocoles de chargement des véhicules : répartition judicieuse des charges à l'intérieur des véhicules, respect du taux de charge maximal*

- *Diminution importante des déplacements routiers du fait de la mutualisation des sites de Cestas et Canéjan en un seul site de production et stockage. De ce fait au regard des trajets actuels entre les deux sites ainsi que l'apport des matières premières, environ XX km sont parcourus par an. Avec la mise en œuvre de ce projet, ce parcours sera réduit à XX km par an.*

Contrôler ou réduire les émissions de gaz à effet de serre

- *Ventilation du local de charge assurée par ventilation mécanique et présence d'un système de détection d'hydrogène. La charge des chariots sera asservie à la détection permettant l'arrêt de la charge en cas de dépassement des seuils; dispositions prises conformes à l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 - accumulateurs (ateliers de charge d').*
- *Utilisation de fluides R32 à faible Potentiel de Réchauffement Global (GWP). **Le fluide R32 étant totalement pur, il présente l'avantage d'être plus facilement recyclable. En outre, il a un impact nul sur la couche d'ozone***

Installation d'une toiture photovoltaïque en autoconsommation

- *Mise en place de panneaux photovoltaïques, avec auto-consommation sur le site avec l'implantation de 2400 m² de surface de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'entrepôt logistique, ce qui permettra de produire une énergie de 585 MWh/an.*
- *Sur la base d'une consommation annuelle estimée du site de 1880 MWh/an (incluant les consommations 2022 et les projections de consommations liées à l'extension de + 45%), les performances énergétiques attendues de l'installation sont les suivantes :*
 - *Taux d'autoconsommation (valorisation locale de l'énergie produits par l'installations PPV) : 81 %.*
 - *Taux d'autoproduction (énergie consommée annuelle couverte par l'énergie photovoltaïque) : 25%.*

Mise en place d'un système de freecooling

- *Mise en place d'un système free-cooling pour le rafraîchissement des cellules de stockage en période estivale : ce système permettant de refroidir les cellules de stockage en période estivale de façon naturelle et ainsi d'éviter l'utilisation énergétique des rooftops . Il est prévu un système de tourelles d'extraction, grilles murales avec registres motorisés et la régulation associée avec sonde intérieure et extérieure. Les grilles avec registres motorisés seront positionnées en partie basse des murs extérieurs.*

Peinture anti-chaueur

- *Toiture de l'entrepôt réalisée avec une peinture réfléchissante pour faire baisser la température dans les cellules de stockage (abaissement de 30°C par rapport à un revêtement bitumineux)*

2.2.7 Incidences et mesures sur le bruit

Les sources d'émissions sonores à proximité du site sont les suivantes :

- Le trafic routier : avec l'autoroute A62 et la route de Saucats RD211.
- Les sites industriels voisins : les plateformes logistiques DECATHLON et LIDL, DESTINATION, SCHARS.

Aucune zone à émergence réglementée n'est présente à moins de 200 m du site : le contrôle de l'émergence n'est donc pas applicable

Actuellement en exploitation, le site fait l'objet d'un contrôle et suivi des niveaux sonores en limite de propriété. Ainsi, une campagne de mesures de bruit a été réalisée en Janvier 2023, en limite de propriété du site. Les niveaux sonores mesurés en limite de propriété respectent les valeurs limites réglementaires

Les modifications apportées au site et aux conditions d'exploitation ne seront pas de nature à impacter de façon notable les niveaux sonores déjà mesurés en limite de propriété du site.

2.2.8 Incidences et mesures sur le trafic

Les approvisionnements et les expéditions se font et se feront par voie routière. Les camions empruntent principalement les routes A63 et RD211. Le site est desservi par la RD 211, au Nord du site, et le chemin de St Eloi, à l'Est.

L'accès au site se fera donc :

- Au Nord, par la RD 211, pour les véhicules légers (VL).
- A l'Est, par le chemin St Eloi, pour les poids-lourds (PL) et camionnettes de livraison.

Cette séparation des accès permet d'avoir des accès distincts VL / PL, avec un accès dédié aux VL et un accès dédié aux PL.

A terme, le trafic est estimé à :

- 200 VL/ jour légers par jour (effectif actuel sur le site de Cestas : 106 personnes).
- 40 PL / jour en moyenne.

Type de véhicules	Rotation – Trafic moyen	Part du trafic / comptages routiers
Véhicules légers VL (personnel et visiteurs)	200 VL	0,4% de l'A63 4,8% de la RD211
Camions / poids-lourds PL (réceptions / expéditions)	40 PL	0,7 % de l'A63 15% de la RD211

Ainsi, le trafic généré par le projet aura un impact très limité sur les voies de circulation.

2.2.9 Incidences et mesures sur la gestion des déchets

L'exploitation du site sera à l'origine de la production de déchets en quantité limitée. Il s'agira principalement des types de déchets suivants :

- Des déchets non dangereux (ex : ordures ménagères, déchets de bureaux, gâteaux de peinture, eaux souillées des résines de l'UTE, boues de peintures aqueuses de l'UTE, ...).
- Des déchets d'emballages (ex : palettes bois cassées, cartons, emballages plastiques et métalliques non souillés, ...)
- Des déchets dangereux qui font l'objet de filières d'éliminations spécifiques :
 - Emballages souillés (ex : bidons souillés).
 - Matériaux souillés.
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (ex : batteries d'engins de manutention, tubes fluorescents, ...).

L'impact sera limité grâce aux dispositions suivantes :

Réduction des déchets et organisation du tri des déchets

- *Approche de réduction des déchets avec : réduction des quantités de plastiques, réduction des épaisseurs de plastique dans les films étirables utilisés dans la palettisation, utilisation de silos de stockage de matières premières à la place d'emballages avec livraison par camions,*
- *Mise en place du tri sélectif des déchets en fonction de leur recyclabilité, des quantités produites et des filières de recyclage disponibles localement :*
 - *Déchets d'emballages (palettes bois cassées, cartons, emballages plastiques et métalliques non souillés, ...).*
 - *Déchets dangereux faisant l'objet de filières d'éliminations spécifiques (rebuts de fabrication, bidons souillés, batterie des engins de manutention, tubes fluorescents, boues issues de la station de traitement interne, ...).*
 - *Déchets non dangereux (déchets de bureaux, déchets de types ordures ménagères, ...).*
- *Tri 5 flux mis en place en phase exploitation : papier / carton, bois, plastiques, verre, métal, avec valorisation des déchets valorisables.*

Organisation du tri des déchets avec des zones spécifiques dédiées au stockage des déchets

- *Identification des déchets et stockage dans des emplacements spécifiques et signalés.*
- *Zones spécifiques dédiées au stockage des déchets et aux palettes de bois*

Recherche de filière de recyclage, de valorisation ou d'élimination des déchets

- *Sélection des filières adaptées au type de déchets :*
- *Recyclage / valorisation pour les déchets non dangereux (gâteaux de peinture, emballages vides souillés, ...) et pour les déchets d'emballage (papier / carton, films plastiques, bois, ..)*
- *Élimination pour les eaux souillées de l'unité de traitement des eaux (UTE)*

Recherche de filière de recyclage, de valorisation ou d'élimination des déchets

- *Formation et sensibilisation du personnel pour orienter les déchets dans les filières de traitement adaptées et autorisées.*
- *Choix des filières de collecte et de traitement des déchets devant être autorisées à cet effet ; vérification des autorisations et agréments des installations de traitement retenues pour la gestion des déchets du site.*

Prévention des pollutions liées aux déchets dangereux

- *Limitation de la quantité de déchets dangereux produits.*
- *Séparation des stockages des déchets dangereux et non dangereux afin d'éviter tout risque de souillures des déchets non dangereux ; les déchets dangereux sont stockés dans des bennes ou des zones adaptées afin d'éviter tout risque de pollution (bennes ou zones étanches).*
- *Vidange régulière des séparateurs hydrocarbures du site*

2.2.10 Incidences et mesures sur la gestion de l'énergie

L'énergie nécessaire au fonctionnement des activités de logistique et d'entreposage est utilisée pour :

- La circulation des camions : cet aspect n'est pas traité dans ce dossier. Il doit être vu de façon globale dans le cadre des programmes de développement des transports de marchandises : route, fer, voie fluviale... Le site, déjà existant, est en lien avec le réseau routier uniquement.
- La manutention des marchandises dans les bâtiments : elle se fait par chariots élévateurs à moteurs électriques. Ces chariots sont étudiés au stade de la conception pour limiter leur consommation énergétique.
- Les bureaux et locaux sociaux sont chauffés à 19°C en hiver. Ils seront isolés thermiquement et respecteront la réglementation thermique en vigueur. Ils seront climatisés en été ;
- Les cellules comportent un chauffage assurant le hors gel et une température minimale en zone de préparation. Les façades et les toitures seront isolées.
- Les cellules seront éclairées par des LEDS et par l'éclairage naturel (mise en place d'éclairage zénithal).

L'impact sera limité grâce aux dispositions suivantes :

Installation d'une toiture photovoltaïque en autoconsommation

- Mise en place de panneaux photovoltaïques, avec auto-consommation sur le site avec l'implantation de 2400 m² de surface de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'entrepôt logistique, ce qui permettra de produire une énergie de 585 MWh/an.
- Sur la base d'une consommation annuelle estimée du site de 1880 MWh/an (incluant les consommations 2022 et les projections de consommations liées à l'extension de + 45%), les performances énergétiques attendues de l'installation sont les suivantes :
 - Taux d'autoconsommation (valorisation locale de l'énergie produits par l'installations PPV) : 81 %.
 - Taux d'autoproduction (énergie consommée annuelle couverte par l'énergie photovoltaïque) : 25%.

Mise en place d'un système de freecooling

- Mise en place d'un système free-cooling pour le rafraîchissement des cellules de stockage en période estivale : ce système permettant de refroidir les cellules de stockage en période estivale de façon naturelle et ainsi d'éviter l'utilisation énergétique des rooftops . Il est prévu un système de tourelles d'extraction, grilles murales avec registres motorisés et la régulation associée avec sonde intérieure et extérieure. Les grilles avec registres motorisés seront positionnées en partie basse des murs extérieurs.

Peinture anti-chaueur

- Toiture de l'entrepôt réalisée avec une peinture réfléchissante pour faire baisser la température dans les cellules de stockage (abaissement de 30°C par rapport à un revêtement bitumineux)

Réduction des consommations d'électricité

- Mise en œuvre de détecteurs de présence au niveau de chaque luminaire permettant de faire varier l'éclairage en fonction de l'éclairage naturel d'une part, et de la position de l'opérateur d'autre part ;
- Mise en œuvre et utilisation de luminaires ou projecteurs de type LED dans les bureaux et les cellules logistiques ;
- Définition d'une température minimale pour le déclenchement de la climatisation en été et du chauffage en hiver + pilotage par la GTB;
- Isolation adaptée des locaux

Démarche de bâtiment Bas Carbone et Eco responsable

- Bâtiment Bas Carbone : réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) sur les bureaux pour répondre à la RE 2020, avec utilisation de matériaux de construction bas carbone (bétons bas -carbone, isolants biosourcés, peinture type NAE, réemploi de matériaux, ...)
- Démarche "Bâtiment Eco Responsable " - Atteinte des seuils RE 2020 et optimisation des matériaux mis en œuvre pour un gain de performance énergétique

2.2.11 Incidences sur la santé humaine

Il apparaît qu'au vu de l'ensemble des éléments (gestion des eaux, gestion des déchets, gestion des émissions atmosphériques), les effets des installations sur la santé des populations voisines soient négligeables.

3. Etude de dangers

3.1 Potentiel de dangers

Dans un premier temps, l'identification des sources de dangers a fait l'objet d'une analyse systématique pour l'activité d'entreposage, pour chaque équipement des installations techniques et des produits stockés sur le site.

De cette analyse, nous avons établi la grille des sources de dangers identifiées par nature et par cause. Nous présentons ci-après les tableaux simplifiés :

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS
		INCENDIE	EXPLOSION	POLLUTION	TOXICITE	
DANGERS LIES AUX MATIERES PREMIERES ET PRODUITS FINIS						
Stockage de produits combustibles dans les cellules C1, C2 et C3	Stockage rack sur une hauteur max de 5,4 m Murs séparatifs REI 120 entre cellules C1, C2 et C3 Mur séparatif REI 120 entre le bâtiment C et le bâtiment D, ainsi que les bureaux et locaux sociaux	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des matières combustibles - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Fumées nocives en cas d'incendie
Stockage de produits combustibles dans les cellules D1 et D2	Stockage rack sur une hauteur max de 10,7 m Murs séparatifs REI 180 entre cellules D1 et D2 Murs séparatifs REI 120 entre cellules D2, D3 et D4 Mur séparatif REI 120 entre le bâtiment C et le bâtiment D, ainsi que les bureaux et locaux sociaux	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des matières combustibles - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Fumées nocives en cas d'incendie
Stockage de liquides inflammables dans les cellules D3 et D4	Stockage rack Murs séparatifs REI 120 entre cellules D2, D3 et D4	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des liquides inflammables - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Fumées nocives en cas d'incendie
Stockage de marchandises dangereuses pour l'environnement dans les bâtiments C et D	Stockage rack dans le bâtiment C Stockage rack dans le bâtiment D Murs séparatifs REI 180 entre cellules D1 et D2 Murs séparatifs REI 120 entre cellules D2, D3 et D4 Mur séparatif REI 120 entre le bâtiment C et le bâtiment D, ainsi que les bureaux et locaux sociaux	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des marchandises si celles-ci présentent notamment un risque subsidiaire d'inflammabilité - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Pollution si déversement de produits dangereux dans le milieu naturel ou les égouts - Emissions de fumées nocives en cas d'incendie
DANGERS LIES AUX UTILITES						
Propane	Bouteilles de propane stockées dans un local grillagé	X	X	-	-	Explosion en cas de fuite de gaz et source d'inflammation
Fluides frigorigènes	Gaz réfrigérant présent dans les groupes froids du site / pompe à chaleur	-	-	-	X	Toxicité des produits issus de la décomposition thermique des gaz qui ne sont pas classés inflammables pour rappel
DANGERS LIES AUX INSTALLATIONS ANNEXES ET LOCAUX TECHNIQUES						

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS
		INCENDIE	EXPLOSION	POLLUTION	TOXICITE	
Unité de traitement des eaux (UTE)	Stockage de produits chimiques pour le traitement des eaux	-	-	X	X	- Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Pollution si déversement de produits dangereux dans le milieu naturel ou les égouts
Stockage extérieur – armoire de stockage de liquides inflammables	Liquides inflammables stockés dans une armoire coupe-feu équipée d'une rétention et ventilée	X	X	X	-	
Zone de stockage des déchets	Zone de stockage sur dalle étanche en extérieur et sur rétention Présence de stockage dans bennes métalliques	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des marchandises si celles-ci présentent notamment un risque subsidiaire d'inflammabilité - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Pollution si déversement de produits dangereux dans le milieu naturel ou les égouts - Emissions de fumées nocives en cas d'incendie
Stockage extérieur de palettes bois	Stockage d'environ 3000 palettes, sur une zone délimitée et éloignée des bâtiments de plus de 10 m	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des matières combustibles - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Emissions de fumées nocives en cas d'incendie
DANGERS LIES AUX LOCAUX TECHNIQUES						
Transformateur	Local spécifique TGBT, isolé de la cellule D1	X	-	X	-	Incendie en cas d'inflammation de l'huile hydraulique ou incendie électrique Pollution en cas de perte de confinement si transformateur à huile
Local de charge	Puissance maximale de courant continu utilisable par local : 50 kW 2 locaux de charge (existant et nouveau) isolés et séparés de la cellule C2 par des murs et portes REI120	X	X	X	-	Explosion en cas d'accumulation d'hydrogène dégagé par la charge des batteries, et présence d'une source d'ignition Pollution en cas de fuite d'une batterie Incendie en cas de problème électrique Projection d'acide en cas d'explosion d'une batterie
Installations électriques	Local TGBT	X	-	-	-	Incendie d'origine électrique
Local sprinkler	Local sprinkler éloigné de l'entrepôt (distance de plus de 14 m entre le local et la cellule D3) Cuves de gazole sont sur rétention.	X	X	X	-	Explosion en cas de surchauffe des moteurs et présence d'une source d'ignition Pollution en cas de fuite d'une cuve Incendie en cas de problème électrique
Local et toiture photovoltaïque	Présence d'une toiture photovoltaïque Local photovoltaïque isolé et séparé de l'entrepôt par des murs REI120	X	-	-	-	Incendie d'origine électrique Risque d'électrisation

3.2 Réduction des potentiels de dangers

Pour les activités du site, les principaux potentiels de danger sont liés aux produits dangereux stockés (matières combustibles et inflammables). Les mesures prévues qui contribuent à réduire les potentiels de danger reposent essentiellement sur des principes d'atténuation et de limitation des effets, avec notamment :

- Les conditions opératoires mises en œuvre sur le site pour la fabrication de peintures sont les moins dangereuses possibles et sont autorisées par l'arrêté préfectoral du site. Les stockages sont et seront réalisés en prenant en compte les incompatibilités de stockage des produits, leur dangerosité et leur propriété. Précisons que les peintures solvantées, considérées comme produits inflammables, seront stockées dans des cellules de stockage dédiées, dans le nouveau bâtiment D. Ce nouveau bâtiment présente des mesures constructives permettant de séparer les cellules de stockage entre elles par des murs coupe-feu.
- Le bâtiment de production A, existant, est éloigné des autres bâtiments dédiés au stockage, à savoir le bâtiment existant C, et le futur bâtiment D. Les différentes cellules de stockage du bâtiment C sont séparées entre par des parois REI 120.
- L'ensemble des dispositions constructives du nouveau bâtiment de stockage sera conforme à l'arrêté du 11 avril 2017 modifié applicables entrepôts de stockage (rubrique 1510). Les futures cellules de stockage du bâtiment D seront séparées par des parois REI 120 et REI 180. Les locaux techniques (local de charge existant, nouveau local de charge, local TGBT, local des panneaux photovoltaïques, ...) seront également séparés des cellules de stockage par des murs REI 120. Les murs séparatifs sont prévus avec dépassements en toiture de 1 m.
- Les produits stockés sur le site sont et seront maîtrisés : état des stocks présents sur site à l'instant t, respect des éventuelles incompatibilités de produits, dispositions constructives seront adaptées aux produits stockés (mise en œuvre de rétentions...).
- Les stockages sont et seront exploités et organisés de manière à limiter au maximum les risques d'incendie.
- Une organisation générale en matière de sécurité est déjà mise en place et sera maintenue :
 - Des mesures de prévention adaptées : plan de prévention, permis feu pour les entreprises extérieures, interdiction de fumer / interdiction de vapoter dans certaines zones du site, matériels électriques conformes au zonage ATEX réalisé,
 - Des moyens de protection adaptés et moyens de lutte contre l'incendie notamment : sprinklage, poteaux incendie, sprinklage et mousse haut-foisonnement,

3.3 Quantification des scénarios

3.3.1 Scénarii retenus

Les scénarios retenus à l'issue de l'analyse préliminaire des risques sont :

- Ph-D 1 : Incendie de la cellule de stockage de produits combustibles – C1.
- Ph-D 2 : Incendie de la cellule de stockage de produits combustibles – C2.
- Ph-D 3 : Incendie de la cellule de stockage de liquides inflammables – C3.
- Ph-D 4 : Incendie de la cellule de stockage de produits combustibles – D1.
- Ph-D 5 : Incendie de la cellule de stockage de produits combustibles – D2.
- Ph-D 6 : Incendie de la cellule de stockage de produits combustibles – D3.
- Ph-D 7 : Incendie de la cellule de stockage de liquides inflammables – D4.
- Ph-D 8 : Propagation d'un incendie de la cellule D2 vers les cellules adjacentes D1 / D3.
- Ph-D 9 : Propagation d'un incendie de la cellule D3 vers les cellules adjacentes D2 / D4.
- Ph-D 10 : Incendie du stockage de palettes de bois.

3.3.1 Synthèse des distances d'effets des phénomènes dangereux majeurs

Phénomènes dangereux	Façade	Distance des effets thermiques (en m)			Commentaires
		8 KW/m ² SELS	5 KW/m ² SEL	3 KW/m ² SEI	
PhD 1	Face Nord	-	-	-	

Phénomènes dangereux	Façade	Distance des effets thermiques (en m)			Commentaires
		8 KW/m ² SELS	5 KW/m ² SEL	3 KW/m ² SEI	
Incendie cellule C1	Face Est (quais)	< 5 m	< 5 m	< 5 m	Pas d'impact en dehors des limites de propriété du site
	Face Ouest	-	-	-	
	Face Sud	-	-	-	
PhD 2 Incendie cellule C2	Face Nord	10 m	20 m	25 m	SEI en dehors des limites de propriété
	Face Est	-	-	15 m	
	Face Ouest	10 m	20 m	25 m	
	Face Sud	-	-	15 m	
PhD 3 Incendie cellule C3	Face Nord	-	-	20 m	Pas d'impact en dehors des limites de propriété du site
	Face Est (quais)	15 m	20 m	30 m	
	Face Ouest	-	-	-	
	Face Sud	-	-	20 m	
PhD 4 Incendie cellule D1	Face Nord	-	-	-	Pas d'impact en dehors des limites de propriété du site
	Face Est (quais)	-	-	-	
	Face Ouest	-	-	-	
	Face Sud	-	-	-	
PhD 5 Incendie cellule D2	Face Nord	-	-	-	Pas d'impact en dehors des limites de propriété du site
	Face Est (quais)	-	-	-	
	Face Ouest	-	-	-	
	Face Sud	-	-	-	
PhD 6 Incendie cellule D3	Face Nord	-	25 m	42 m	SEI en dehors des limites de propriété
	Face Est	-	-	25 m	
	Face Ouest	5 m	10 m	25 m	
	Face Sud	-	25 m	42 m	
PhD 7 Incendie cellule D4	Face Nord	-	7 m	40 m	SEI en dehors des limites de propriété
	Face Est	-	-	20 m	
	Face Ouest	-	-	20 m	
	Face Sud	5 m	25 m	42 m	
PhD 8 Incendie généralisé D1 D2 D3	Face Nord	-	-	-	SEI en dehors des limites de propriété
	Face Est	-	-	25 m	
	Face Ouest	5 m	-	25 m	
	Face Sud	-	25 m	42 m	
PhD 8 Incendie généralisé D2 D3 D4	Face Nord	-	-	-	SEI en dehors des limites de propriété
	Face Est	-	-	20 m	
	Face Ouest	5 m	10 m	25 m	
	Face Sud	5 m	25 m	42 m	
PhD 10 Incendie stockage palettes de bois	Face Nord	< 5 m	< 5 m	5 m	Pas d'impact en dehors des limites de propriété du site
	Face Est	< 5 m	< 5 m	5 m	
	Face Ouest	< 5 m	< 5 m	5 m	
	Face Sud	< 5 m	< 5 m	5 m	

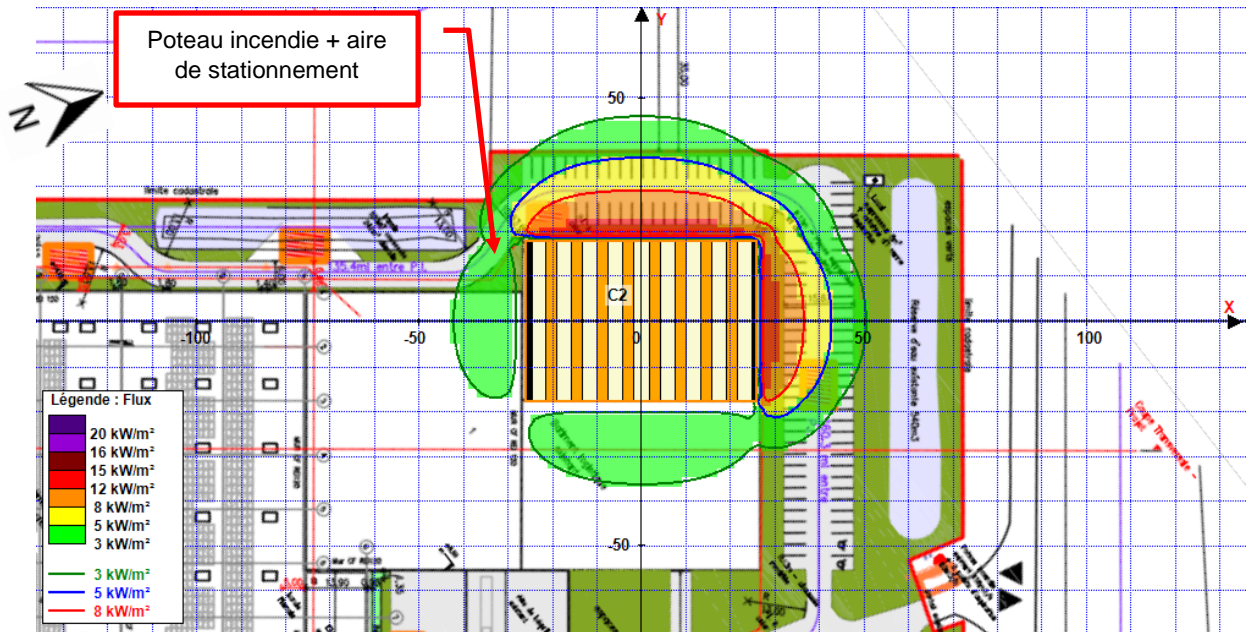
3.3.2 Cartographies

Les zones d'effets des différents scénarios listés précédemment sont cartographiées sur les figures ci-dessous.

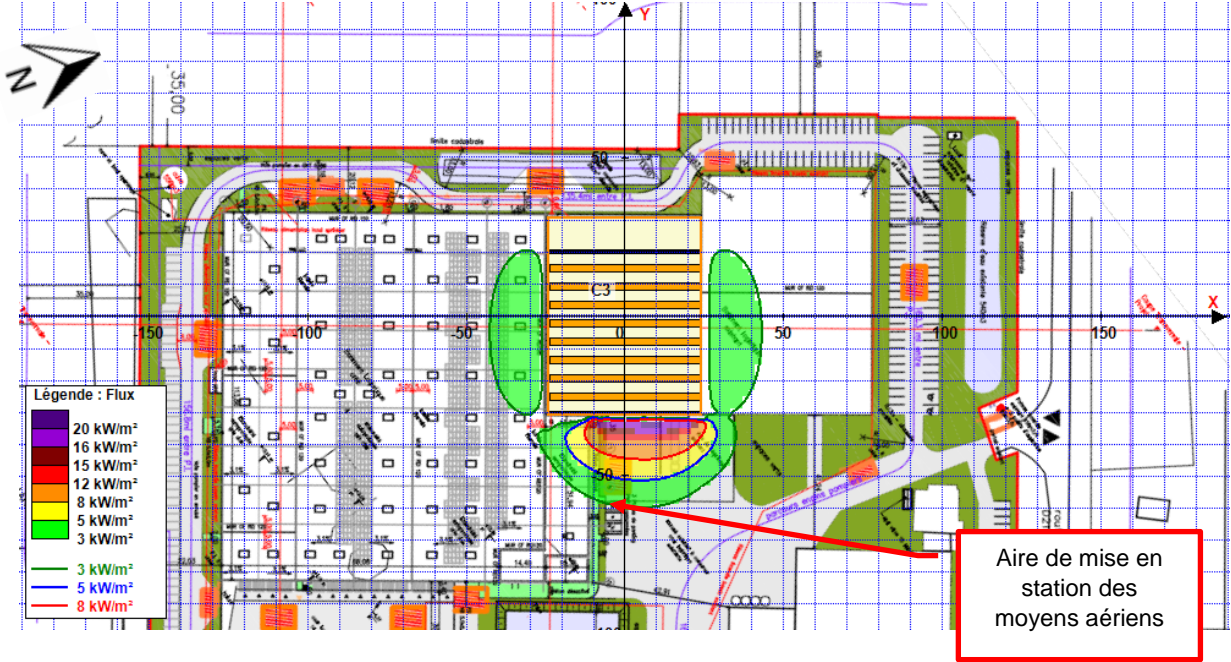
PhD 1 - Incendie Cellule C1



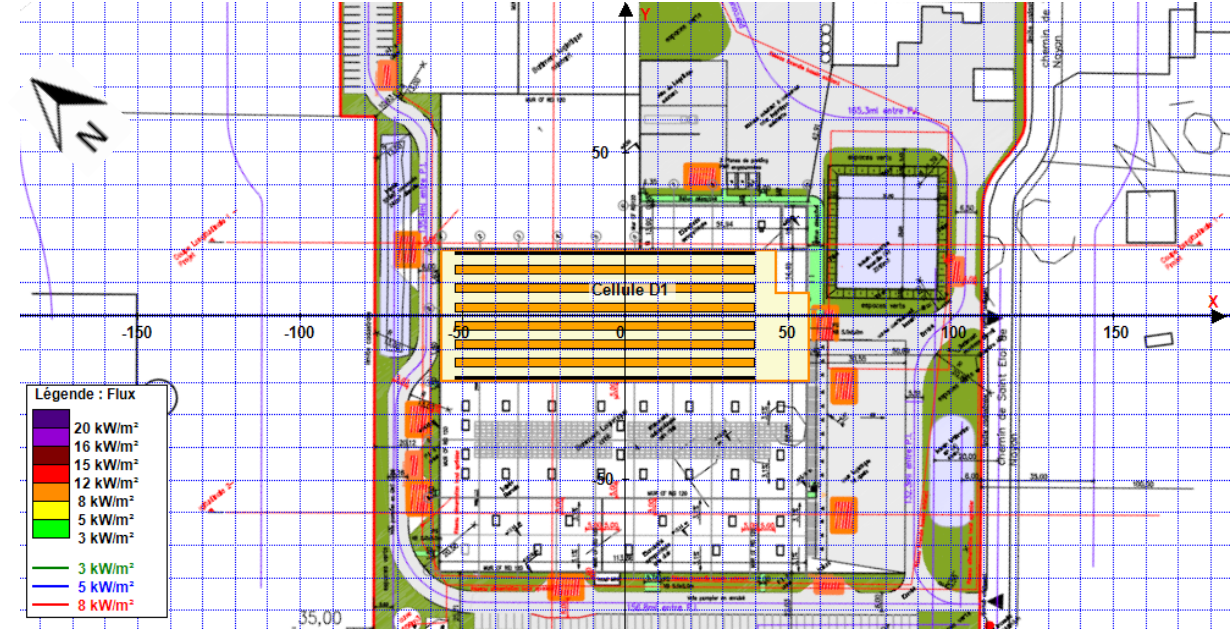
PhD 2 - Incendie Cellule C2



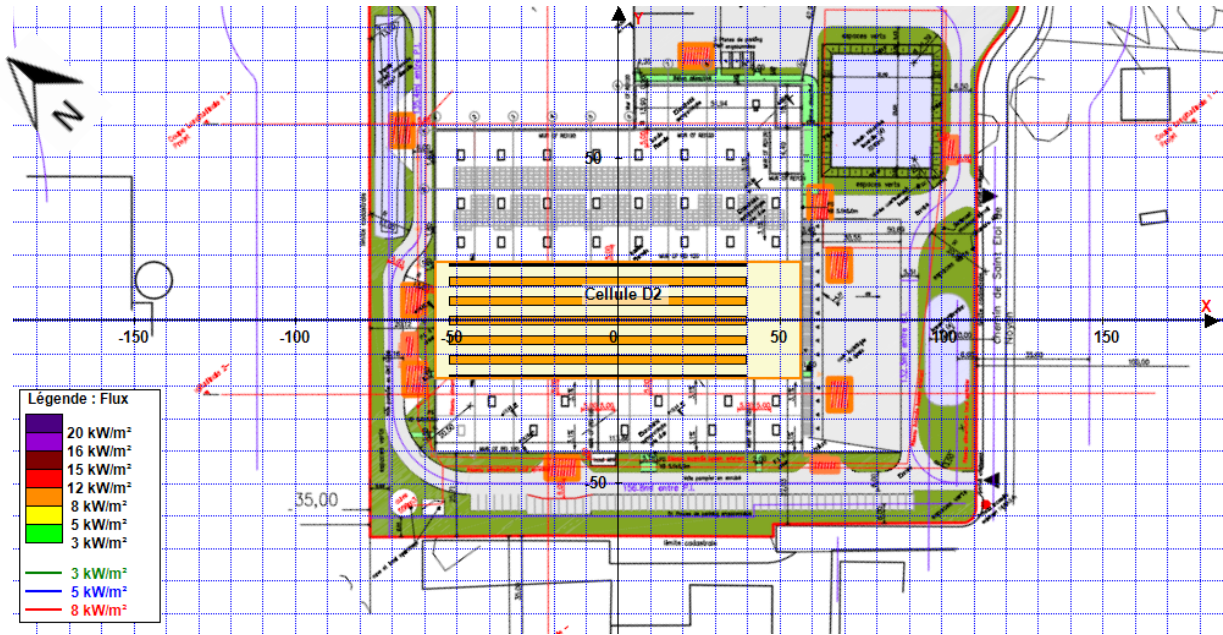
PhD 3 - Incendie Cellule C3



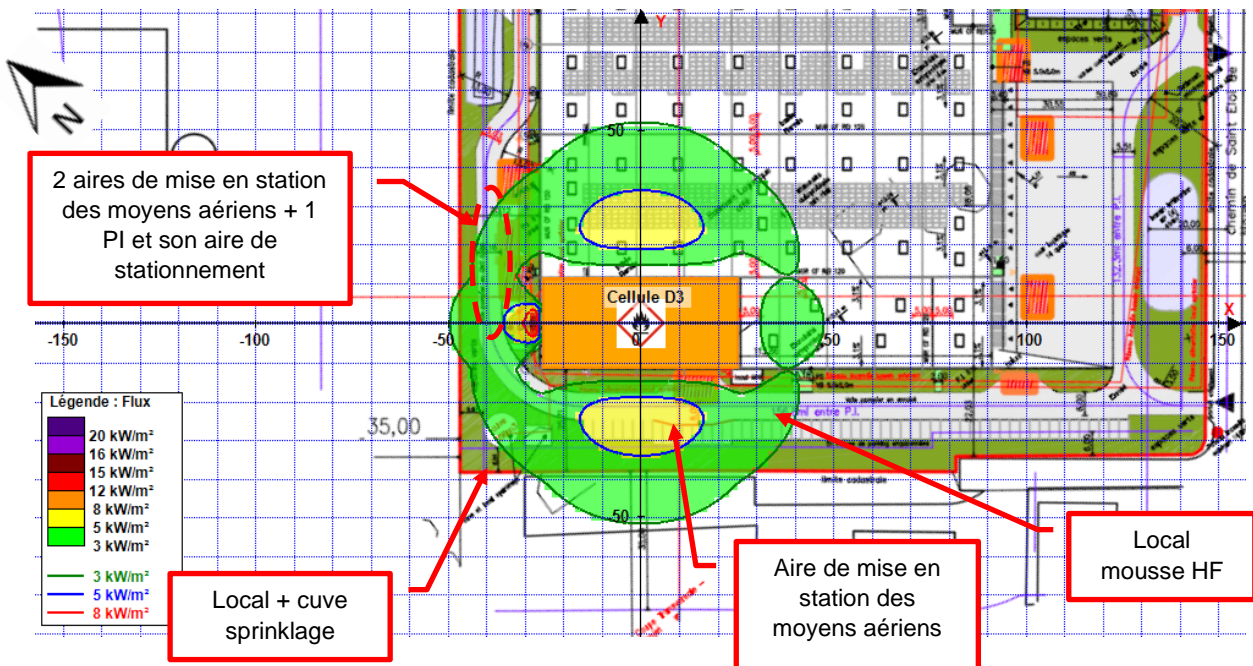
PhD 4 - Incendie Cellule D1



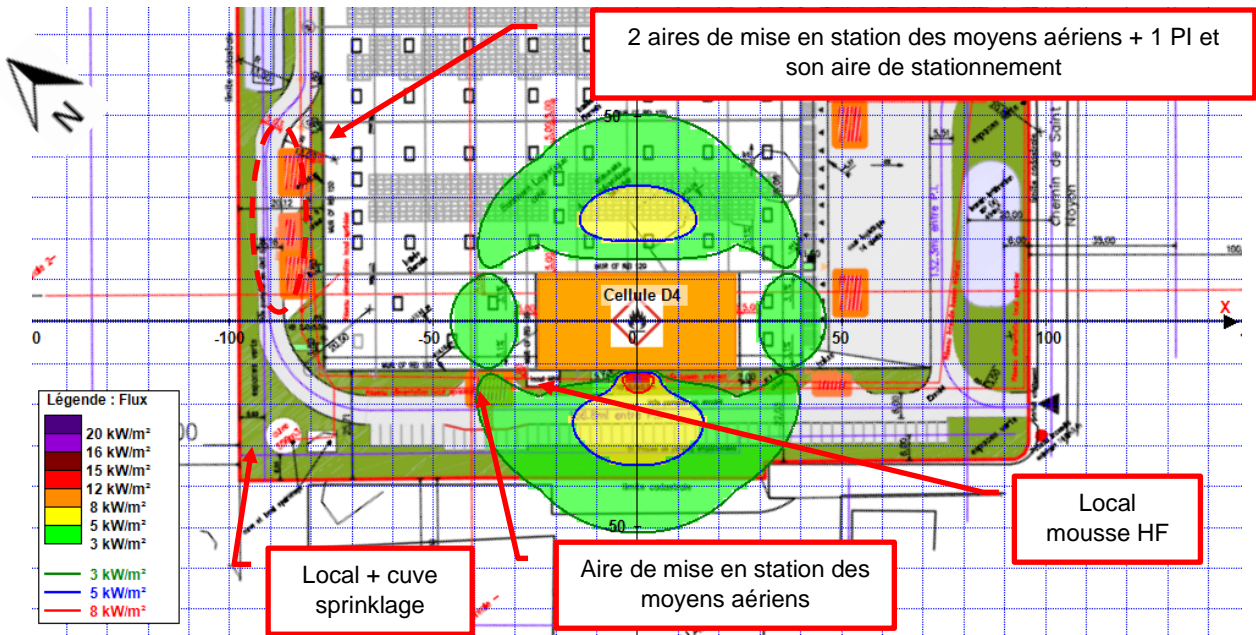
PhD 5 - Incendie Cellule D2



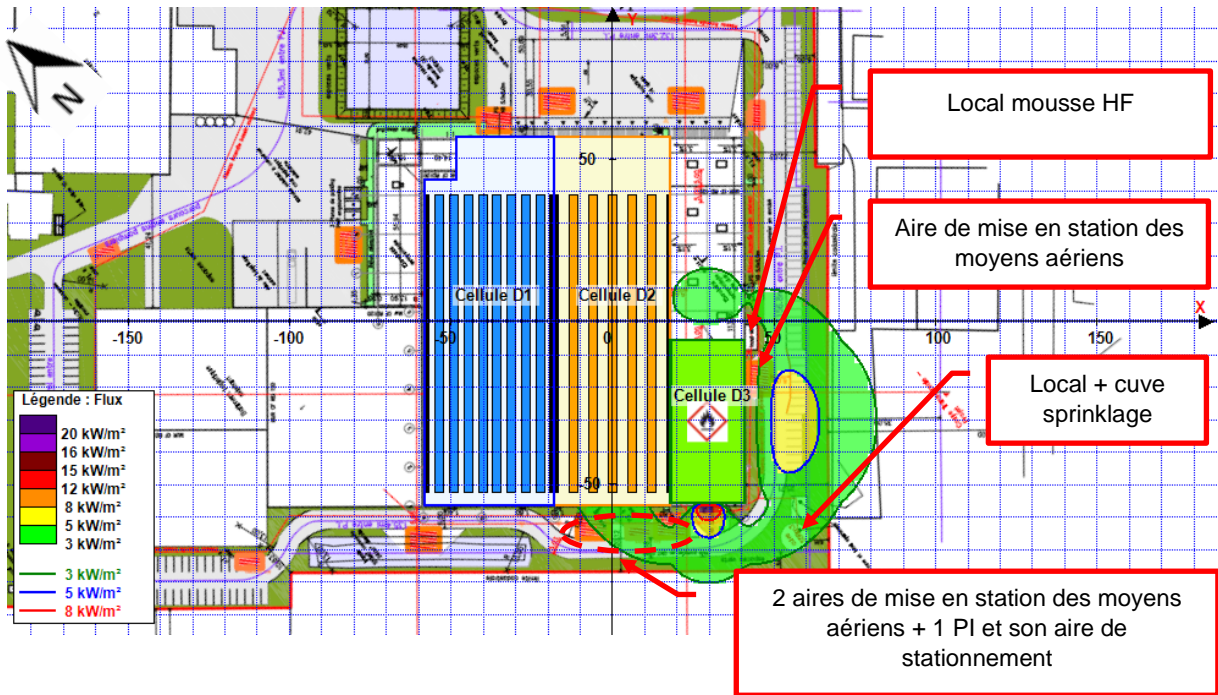
PhD 6 - Incendie Cellule D3



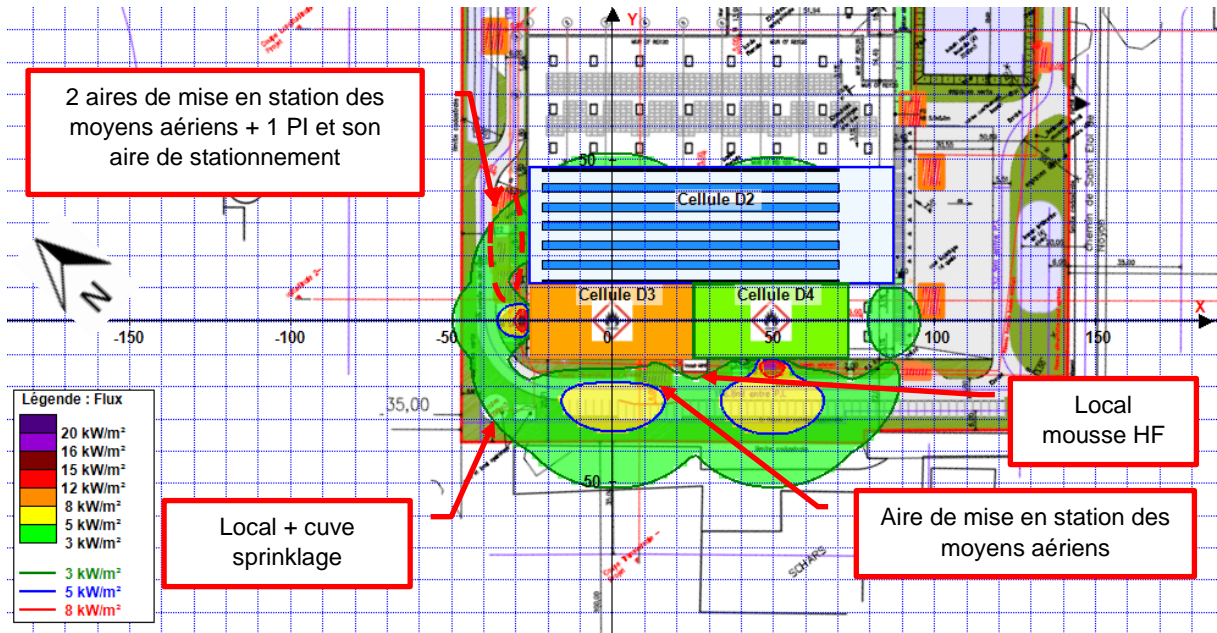
PhD 7 - Incendie Cellule D4



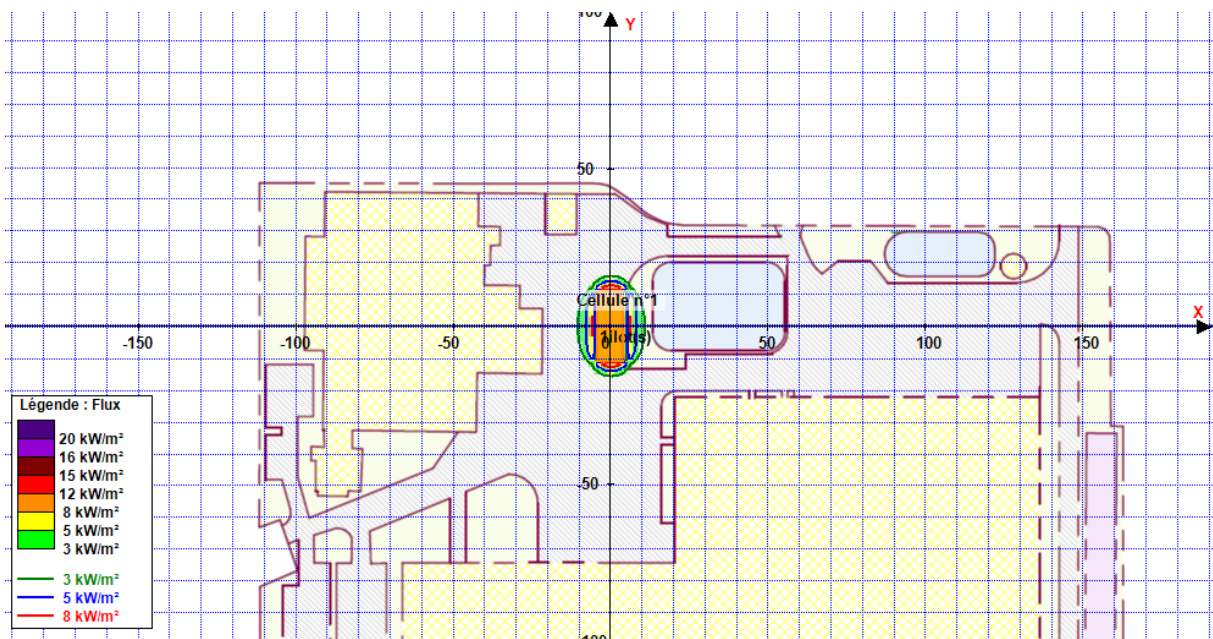
PhD 8 - Incendie généralisé aux cellules D1 D2 et D3



PhD 9 - Incendie généralisé aux cellules D2 D3 et D4



PhD 10 - Incendie stockage de palettes bois



3.3.3 Positionnement des phénomènes dangereux

La grille de criticité résultant de l'analyse de risque pour les phénomènes dangereux majeurs est présentée ci-dessous. Il s'agit d'une grille composée du couple : **Gravité et Probabilité**, et découlant de la circulaire du 10 mai 2010. La matrice MMR résultant de l'analyse des risques est la suivante :

Gravité	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
5. Désastreux					
4. Catastrophique					
3. Important					
2. Sérieux					
1. Modéré		PhD2, PhD6, PhD7, PhD8, PhD9			

Les risques présentés par l'installation sont globalement maîtrisés.

Les terrains impactés par les phénomènes dangereux concernent des terrains non aménagés, occupés par des entreprises voisines ; ces terrains sont clôturés et inaccessibles à des tiers.

Par ailleurs, des dispositions organisationnelles seront mises en place dans le Plan de Défense Incendie de la SCSO UNIKALO, permettant ainsi d'alerter et de communiquer toute situation accidentelle vers les entreprises voisines du site, et de mettre en œuvre les mesures de sécurité adéquates le cas échéant.

Aucune mesure supplémentaire de réduction des risques n'est nécessaire pour ces accidents.

3.3.4 Mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et moyens d'intervention

Les éléments suivants seront mis en œuvre :

Mesures de prévention vis-à-vis du risque incendie :

- Consignes de sécurité
- Respect des règles de stockage (nature et quantité des produits stockés, respect des règles liées aux incompatibilités entre produits, plan de stockage, état des stocks, ...).
- Opérations de contrôle et de maintenance des installations (installations électriques, installations de protection contre la foudre, ...).
- Formation des opérateurs.
- Respect des procédures internes.
- Revêtements étanches et imperméables.
- Détection incendie adaptée et la plus précoce possible : le bâtiment D sera équipé d'un système de détection automatique d'incendie.
- Extinction automatique de type sprinkler prévu pour le nouveau bâtiment D.

- Recoupements coupe-feu REI 120 ou REI 180 entre cellules du bâtiment D, permettant de limiter le risque de propagation du feu.
- Intervention rapide et efficace des secours.

Moyens internes d'intervention :

- Formation du personnel : une équipe de 1^{ère} intervention est constituée parmi le personnel de l'établissement. Elle pourra immédiatement mettre en œuvre les moyens de lutte anti-incendie (RIA, extincteurs).
- Installation d'extinction automatique : le nouvel entrepôt (bâtiment D) sera pourvu d'un système d'extinction automatique.
- Réserve eau incendie présente sur le site.
- Poteaux incendie : au total, 7 poteaux incendie ceintureront l'ensemble des bâtiments.
- Rétentions en cas de fuite de liquides : rétentions, barrières étanches ; surélévation de seuil de portes,
- Confinement des eaux incendie (bassin de rétention des eaux incendies présents sur le site).

Moyens externes d'intervention :

- Accès au site.
- Voie « engins ».
- Aires de mises en station des échelles.
- Aires de stationnement des engins de secours.

3.4 Conclusion

Le projet CAMPUS de SCSO UNIKALO dispose de tous les moyens de contrôle et d'intervention nécessaires, adaptés aux risques. Compte tenu de l'ensemble des mesures prises, un niveau de risque aussi bas que possible est atteint.